

**MAIRIE**  
DE  
**MONTAIGUT-LE-BLANC**

1, place Amouroux  
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC  
PUY-DE-DÔME

Tél. Mairie : 04 73 96 70 05  
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : [mairie.montaigutleblanc@gmail.com](mailto:mairie.montaigutleblanc@gmail.com)  
Site : [montaigut-le-blanc.fr](http://montaigut-le-blanc.fr)



**PROCES VERBAL**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 8 NOVEMBRE 2022**

**PRESENTS** : Julien GUILLAUME, Michel SAUVADET, Marie-Pierre AMOUROUX, Maurice LEVET, Karine CHAMBEAUD, Rémi CHOLLEY, Christelle MONIER, Jérémie JACQUART, Marilyne NAMYST.

**REPRESENTES** : Karine BOURDE a donné procuration à Jérémie JACQUART  
Fabienne BEAUGER a donné procuration Julien GUILLAUME  
Philippe MOUGEL a donné procuration à Michel SAUVADET

**ABSENT** : Laurent RETAILLEAU.

Rémi CHOLLEY est élu secrétaire de séance.

**BILAN DES REUNIONS PUBLIQUES**

Le Maire souligne le bilan positif des trois réunions publiques et leur bonne fréquentation, avec en tout 75 participants : très bonne participation à Saint-Julien, bonne à Reignat, moyenne à Montaigut.

A chaque fois le public a été sondé sur une nouvelle réduction du temps d'éclairage public pour des raisons d'austérité : une très grande majorité s'est exprimée en faveur de la plus longue extinction proposée, soit de 22h à 6h (23h l'été).

Après avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de suivre l'avis des participants et de redéfinir ainsi les horaires d'éclairage public :

- de 22h à 6h du 16 septembre au 30 avril
- et de 23h à 6h du 1<sup>er</sup> mai au 15 septembre.

Les habitants de Saint-Julien se sont plaints avec insistance de la vitesse excessive à chacune des entrées de village. Pour répondre à ces attentes, le Maire propose l'installation de coussins berlinois, sous réserve de l'autorisation de la Direction des routes du Département. Chaque coussin coûtant environ 2000 euros, il propose le recours aux subventions départementales de 50%, au titre des amendes de police. Karine CHAMBEAUD rappelle une demande similaire plus ancienne des habitants de Reignat.

En contrepartie, pour limiter les coûts, la création d'une chicane route de Reignat pourrait être remplacée par la création de nouvelles places de stationnement sur le côté droit, produisant le même effet de ralentissement. Le Maire explique que cette idée a été soufflée par un riverain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter l'autorisation d'installer 5 systèmes de coussins berlinois aux entrées de Saint-Julien et Reignat, et de créer de nouvelles places de stationnement route de Reignat à titre de test de ralentissement.

### **DECLASSEMENT DES PARCELLES COMMUNALES**

Julien GUILLAUME explique avoir relevé une anomalie : la plupart des places des villages, pourtant utilisées collectivement, sont encore classées au domaine privé communal. C'est par exemple le cas de la Place Amouroux, de la place Marcel Guillaume, d'une partie de la Place des Tilleuls à Reignat, etc. Il propose leur classement en voie publique, par souci de cohérence, mais aussi pour permettre l'augmentation de la dotation annuelle de l'Etat à la commune, la longueur de voirie communale étant l'un des nombreux critères de calcul. Il précise toutefois que cette augmentation budgétaire sera faible.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le reclassement des places de village au domaine public communal.

### **SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION RETRAITE SPORTIVE PAYS DE MONTAIGUT-LE-BLANC**

Le Maire rappelle qu'une nouvelle association, « Retraite Sportive Pays de Montaignut-Le-Blanc » s'est formée il y a quelques semaines pour l'organisation de randonnées pédestres régulières et en groupe. Son président, Philippe GEVAUDAN, a déposé une demande de subvention pour soutenir leurs activités.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de **250 €** à l'Association Retraite Sportive Pays de Montaignut-Le-Blanc, selon le montant accordé généralement aux associations de la commune.

## **MOTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE**

Julien GUILLAUME présente la motion de l'Association des maires de France à l'attention du Gouvernement. Cette motion appelle au soutien financier des communes qui doivent faire face à une hausse exceptionnelle du coût de leurs investissements et de leurs dépenses, notamment en matière d'énergie.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la motion de l'Association des maires de France.

Le Maire expose à ce sujet que l'Etat a déjà mis en place un premier dispositif de soutien financier pour les communes ayant subi en 2022 une perte de capacité d'autofinancement brute. La commune de Montaignut-Le-Blanc est concernée. La Mairie a déjà sollicité ce soutien et demandé un acompte.

## **CANTINE A 1€**

Le Maire rappelle que l'Etat propose une aide pour abaisser à 1 € le coût d'un ticket de cantine pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1000. L'Etat s'engage à reverser 3 € par repas aux collectivités qui déposeront une demande de convention. En ce sens. La Municipalité venant d'instaurer à la rentrée la tarification selon le quotient familial, la commune de Montaignut-le-Blanc peut solliciter désormais cette aide. Christelle Monier a étudié le système et précise que la commune devra avancer la différence de somme d'ici le versement de la subvention, quatre mois plus tard, ce qui représentera environ 5000 euros.

Après avoir délibéré, Le Conseil municipal décide à l'unanimité de signer une convention avec l'Etat pour l'aide « Cantine à 1 euro » et de modifier pour cela les tarifs de cantine comme suit à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 :

- |  |   |
|--|---|
| - Quotient familial inférieur ou égal à 1000 : | <b>Tarif habitants et tarif extérieurs : 1.00 €</b> |
| - Quotient familial de 1001 à 1586 :           | <b>habitants : 3.99 € extérieurs : 4.74 €</b>       |
| - Quotient familial supérieur ou égal à 1587 : | <b>habitants : 4.69 € extérieurs : 4.79 €</b>       |

## **MARCHE DU MERCREDI MATIN**

Julien GUILLAUME propose l'élaboration d'un règlement de marché, déjà évoqué, pour clarifier les conditions d'accueil de nouveaux stands.

L'unique stand du marché ni bio ni producteur ayant décidé de ne plus venir, le Maire propose au conseil de rebaptiser le « marché bio et vendeurs locaux » en « marché bio et producteurs locaux ». Proposition adoptée à l'unanimité.

Il propose également d'augmenter le nombre de stands de producteurs non bio pour soutenir davantage la production locale. Plusieurs élus soulignent qu'en effet consommer des produits locaux est une démarche écologique nécessaire, surtout en ces temps de hausse des

coûts des transports. Il est décidé d'ouvrir davantage le marché aux stands de produits locaux non bio lors de la rédaction du règlement.

### **CHOIX DU LOGO COMMUNAL**

Le Maire présente les deux projets de logo de la Commune élaborés par des professionnels liés à la commune : Adrien DEGGAN (natif du village) et Jean-Marc LEJEUNE (nouvel habitant). Il soumet les deux projets au vote.

Les deux projets recueillent 6 voix chacun, ce qui ne permet de choisir le logo de la commune. Le Maire refuse de faire valoir la prépondérance de son vote en cas d'égalité et propose plutôt de soumettre une nouvelle fois les deux projets au vote dans quelques semaines.

### **PRECISIONS POUR LE LOYER DE LA MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS**

Le Maire expose que l'activité de la Maison d'assistants maternels a débuté le 16 août 2022 et qu'il convient de refixer les échéances exactes de loyer.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le loyer à **516,66 € HT et 620,00 € TTC** par mois à terme échu à compter du 16 septembre 2022, selon les conditions arrêtées précédemment avec les trois assistantes maternelles.

### **DELIBERATION MODIFICATIVE DU BUDGET**

Les dernières factures reçues pour le chantier de la MAM ont engendré un manque de crédits sur l'opération 267 « Création d'une Maison d'assistants maternels ». Compte tenu de la non réalisation complète à ce jour des projets « Rénovation de l'Hôtel de la Poste » et « Création d'un nouveau site WEB, Charte Graphique et Logo » avant la fin de l'exercice 2022, Le Conseil municipal décide à l'unanimité de prélever 5755€ sur ces programmes et le transférer au programme 267 pour création de la MAM.

### **QUESTION DIVERSES**

- Le Maire propose la réalisation d'une banderole installée uniquement l'été à chaque entrée de Montaigut pour indiquer l'existence de la piscine et du camping.
- Le Maire explique que le nouveau cimetière de Montaigut sera saturé à son tour d'ici quelques années. Une opération de reprises de concession en état d'abandon va être s'imposer rapidement. Le Maire explique que ces démarches sont longues et complexes et que bien des communes rurales préfèrent avoir recours à un prestataire extérieur. Marie-Pierre Amouroux et Julien Guillaume se proposent toutefois d'essayer dans un premier temps de faire ces démarches, par souci d'économies pour la commune.

Le secrétaire,  
Rémi CHOLLEY.

